



MILITON ASSOCIÉS

Fiche d'information légale

DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION

CABINET MILITON ET ASSOCIÉS

148, Rue de Charonne - 75011 PARIS

Tél. : 09 51 01 20 70 - Mobile : 06 61 32 92 41 - Fax : 09 56 01 20 70

E-mail : info@miltonassocies.fr

www.miltonassocies.fr

SARL Milton et Associés - Courtier en Assurances - 148, Rue de Charonne 75011 PARIS

Tél. : 09 51 01 20 70 - Fax : 09 56 01 20 70 - E-mail : info@miltonassocies.fr - N° Siren : 510 383 128 RCS Paris - capital social de 3.000 €

Conseiller en Investissement Financier (Membre de l'Anacofi-CIF) - Courtier en Assurances

Mandataire non exclusif en opération de banque - Inscription ORIAS n° 09 048 652 -

Carte de Transactions immobilières N° CPI 7501 2017 000 020 065 (CCI de Paris) - sans détention de fonds

Garantie financière auprès de AIG - Tour CB 21 16 place de l'Iris - 92400 Courbevoie

STRATEGIE PATRIMONIALE - PLACEMENTS FINANCIERS - DEFISCALISATION - PREVOYANCE

FICHE D'INFORMATIONS LEGALES / DOCUMENT D'ENTREE EN RELATION

L'ENTREPRISE

Nom : MILITON & ASSOCIES

Siège social : 148, Rue de Charonne - 75011 Paris

SIREN : 510383128

NAF/APE : 6622Z

Note : Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Mr Anthony Militon pour répondre à votre demande. Elles sont conservées tout au long de la relation contractuelle + 10 ans après la fin de la relation contractuelle et sont destinées exclusivement à l'usage interne de notre Cabinet et à ses prestataires techniques.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition et de portabilité aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant :

Mr Anthony Militon, gestion@militonassociés.fr, Cabinet Militon et Associés 148 rue de Charonne 75011 Paris.

Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL

STATUTS LEGAUX ET AUTORITES DE TUTELLE

Votre conseiller est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaire en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation **09 048 652** (Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome>) au titre des activités réglementées suivantes :

CIF (Conseiller en Investissements Financiers) susceptible de fournir des conseils en investissement de manière non indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF, enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (**ANACOFI-CIF**), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : www.amf-france.org;

IAS (Intermédiaire en Assurance) : catégorie courtier (type B) (*en cours d'inscription*)

A ce titre le Cabinet est en mesure de fournir un service de type « 2 », à savoir un service de recommandation personnalisée (selon les règles DDA - article L521-4 alinéa 2).

Ce service consiste à expliquer quel contrat, ou quelle option correspond le mieux à ses exigences et besoins. Une comparaison est réalisée entre plusieurs options ou contrats cohérents formalisées à travers une déclaration d'adéquation.

IOBSP (Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiements) catégorie Mandataire non exclusif en opérations de banque et en services de paiement (MOBSP) - ([CA CONSUMER FINANCE - CACF \(SOFINCO-FINAREF\)](#) Siren N° 542097522).

Les activités d'IAS et d'IOBSP sont placé(es) sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR* voir note en bas page 10) adresses courrier : 4 Place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09 et internet : <http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html>

Les activités d'IAS et d'IOBSP sont contrôlables par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) adresses courrier : 4 Place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09 et internet : <http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html>

Il est par ailleurs **Agent Immobilier : CarteT** N° CPI 7501 2017 000 020 065 délivrée par la CCI de Paris (sans détention de fonds, garantie financière AIG 16 place de l'Iris 92400 Courbevoie. L'activité est contrôlable par la DGCCRF.

Votre conseiller (ou intermédiaire) dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'**ANACOFI-CIF**, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du code monétaire et financier et du code des assurances.

Souscrites auprès de : AIG, 16 place de l'Iris - 92400 Courbevoie

Numéros de polices : 2.401.200 / RD 00053101S

Pour des montants de :

- 150.000 € au titre de ses activités de CIF et CGP
- 1.500.000 € au titre de l'activité d'IAS
- 500.000 € au titre de ses activités d'intermédiaire en opération de banque
- 150.000 € au titre de ses activités d'agent immobilier (transaction)

Le Cabinet dispose par ailleurs d'une Assurance Garantie Financière pour son activité d'IAS.

Votre conseiller s'est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'**ANACOFI-CIF** disponible au siège de l'association sur www.anacofi.asso.fr ou <https://www.anacofi-cif.fr/>.

PARTENAIRES COMPAGNIES, ETABLISSEMENT DE CREDIT, ENTREPRISES D'ASSURANCE ET AUTRES FOURNISSEURS

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
MMA	Assurance	Partenariat	Commission
PRIMONIAL	Assurance	Commercialisation	Commission
ODDO	Banque-Assurance	Partenariat	Commission
CRYSTAL PARTENAIRE	Banque-Assurance	Commercialisation	Commission
MD VIE	Assurance	Commercialisation	Commission
NORTIA	Banque-Assurance	Partenariat	Commission
PERIAL	SCPI	Distribution	Commission
VOISIN	SCPI	Distribution	Commission
CA CONSUMER FIN	Banque	Intermédiation	Commission

Note : Les noms des autres compagnies avec lesquelles le cabinet a un accord, sera communiqué sur simple demande.

MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION DU PROFESSIONNEL

I. Le client est informé que pour tout acte d'intermédiation, le conseiller est rémunéré par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produits, auxquels s'ajoutent une fraction des frais de gestion qui est au maximum de 1,10 % * de ceux-ci.

Au titre de l'accompagnement du client, une information plus précise sera fournie ultérieurement sur simple demande une fois connus les supports choisis par le client.

II. Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière indépendante, votre conseiller s'engage à ne pas conserver les commissions et à vous les reverser rapidement.

Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, votre conseiller peut conserver les commissions.

Remarque : * Représente ici la rémunération maximale en taux, perçu par un conseiller/intermédiaire de la part d'un partenaire et sur un client.

MODE DE COMMUNICATION

Par téléphone, E-mail, Fax ou Courrier

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

(Article 325-23 du RGAMF et Instruction AMF n° 2012-07 du 13/07/12 - Maj 24/04/13, 20/11/13 et 17/10/2014 et 12/12/2016 avec effet au 01/05/2017)

MODALITES DE SAISINE DE L'ENTREPRISE

Pour toute réclamation votre conseiller (ou le service réclamation de l'Entreprise) peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier : Militon et Associés - 148 rue de Charonne 75011 Paris

Par tel/ fax : .0951012070 / 0956012070

ou par mail : militonassociés@gmail.com

Traitement des réclamations :

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- deux mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Saisir un médiateur :

I - Médiateur compétent litiges avec une entreprise :

Médiateur de l'Anacofi
92 rue d'Amsterdam
75009 Paris

II - Médiateurs compétents litiges avec un consommateur :

Pour les activités de CIF

Mme Marielle Cohen-Branche
Médiateur de l'AMF - Autorité des marchés financiers
17, place de la Bourse
75 082 Paris cedex 02

Site internet : <http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Le-mediateur-mode-d-emploi/Modes-de-saisine.html>

Pour les activités d'assurance *(en cours d'inscription)*

La Médiation de l'Assurance
TSA 50110
75441 PARIS CEDEX 09
Site internet : <http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>

Pour les activités d'IOBSP et Immobilières

Médiation de la consommation ANM Conso
62 rue Tiquetonne
75002 PARIS
Site internet IOBSP : www.anm-conso.com/anacofi-iobsp
Site internet IMMOBILIER : www.anm-conso.com/anacofi-immo

DATE ET SIGNATURE

LE CLIENT	LE CONSEILLER
Fait à	Fait à
Date	Date
Signature	Signature

Rédigé en deux exemplaires dont l'un a été remis au client